TEMOIGNAGES

Ils nous font confiance



La SPLET'Armor a accompagné le **Conseil Départemental** durant la consultation des entreprises puis géré l'installation des panneaux photovoltaïques. 880m² de panneaux ont ainsi été posés sur la toiture-terrasse pour une puissance de 125,7kWc, avec une certaine inclinaison afin de mieux capter le soleil et de ne pas retenir de poussière.



"Grâce à la SPLET'Armor, nous avons pu sécuriser le projet techniquement et dégager un autofinancement plus rapidement."

SPLET'Armor
Société Publique Locale Énergies et Territoires d'Armor

nous contacter

53 boulevard Carnot ✦ 22000 Saint-Brieuc

02 96 01 20 20

contact@spletarmor.bzh

www.**spletarmor**.bzh



SPLET'Armor
Société Publique Locale Énergies et Territoires d'Armor

Produire localement
Investir durablement

La **Société Publique Locale Énergies et Territoires d'Armor** est votre partenaire de confiance pour concrétiser vos projets d'énergies renouvelables.

Créée en 2023, notre mission est d'apporter aux collectivités publiques une expertise d'ingénierie locale et dédiée, principalement dans le domaine du photovoltaïque.



Société Publique Locale au capital social de 500 000€

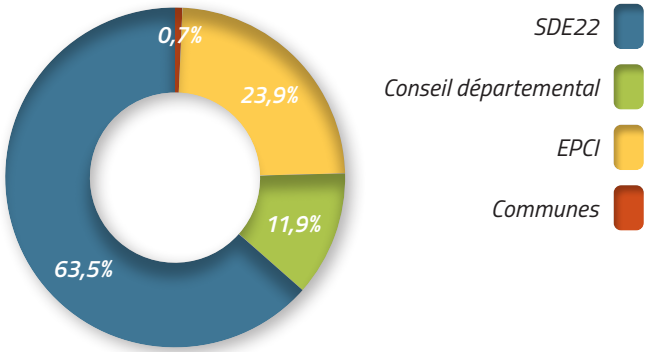
Siège social : 53 boulevard Carnot ✦ CS 20426
22004 Saint-Brieuc Cedex 1

R.C.S : 980 899 173 ✦ Saint-Brieuc

Une expertise 100% locale et publique

La SPLET'Armor intervient directement pour les **collectivités actionnaires**, dans un cadre "in house", sans obligation de mise en concurrence. Les collectivités bénéficient ainsi d'un accompagnement dédié et de marchés déjà négociés par la SPLET'Armor.

Répartition des actionnaires



Les étapes préalables à la réalisation des prestations d'accompagnement**

- Délibération de l'EPCI ou de la commune*
- Achat d'une action d'un montant de 250€
  Bulletin de souscription / Bulletin de cession d'actions
- Information à la SPLET'Armor pour la mise à jour du registre
- Lancement des études

**L'achat d'action ou la cession d'action passe par l'EPCI de votre territoire si l'EPCI est adhérente à la SPL. Dans le cas contraire, la commune passe directement par le SDE22 qui lui cèdera ses parts.*

***Un pack documentaire est disponible sur simple demande par courriel à : jessica.carriou@sde22.fr ou au 02.96.01.23.35*

Offre de service

Nous accompagnons les collectivités dans le déploiement de leur unité de production d'énergie solaire sur :

- **les toitures de bâtiments publics**
- **les ombrières de parkings publics**

La SPLET'Armor apporte son expertise technique pour faciliter la conduite des projets :

- **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)**
  Conseil, planification et le suivi technique.
- **Mandat de Maîtrise d'Ouvrage**
  Réalisation complète de l'installation

La SPLET'Armor assure la pérennité et la performance de vos équipements :

- **Maintenance préventive**
  Contrôle annuel, nettoyage
- **Maintenance corrective**
  Pannes, dysfonctionnements
- **Exploitation**
  Supervision en temps réel, en fournissant un outil de suivi complet sur la production, la consommation et le partage d'énergie.



Un potentiel inexploité

Face aux exigences des PCAET et aux obligations réglementaires, la production d'énergies renouvelables devient **une priorité**. Or, la complexité des projets (juridique, financier, technique) nécessite un **accompagnement sur mesure**.



Certains bâtiments ou parties de bâtiments doivent intégrer soit un procédé de production d'énergies renouvelables, soit un système de végétalisation.

Cela s'applique aux bâtiments :

- ***Commerciaux, industriels, artisanaux ou administratifs***
- ***Sportifs, récréatifs et de loisirs***
- ***Scolaires et universitaires.***

L'obligation s'applique également aux parcs de stationnement couverts accessibles au public qui créent plus de 500 m² d'emprise au sol.



Ces obligations s'appliquent également aux **extensions et rénovations lourdes** de bâtiments ou parties de bâtiment lorsque ces extensions ou rénovations ont une emprise au sol **de plus de 500 m²**.